

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 34 (1988)
Heft: 7-8

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nouveau chef du Service féminin de l'armée

Le Conseil fédéral a nommé le colonel Eugénie Pollak chef du Service féminin de l'armée et l'a promue brigadier. Elle succède au brigadier Johanna Hurni, qui reste à disposition du chef de l'instruction pour des tâches spéciales.

Agée de 40 ans, Mme Eugénie Pollak a suivi le gymnase à Berne, puis des cours de management. Après des séjours à l'étranger, elle a notamment travaillé à la Chancellerie fédérale et à l'état-major du Groupement de l'état-major général. En 1973, elle est entrée au secrétariat de l'Union des villes suisses où elle est actuellement suppléante du secrétaire.

Au militaire, elle a été de 1977 à 1985 chef SCF à l'état-major du corps d'armée de campagne 1. Depuis 1986, elle fait partie de l'état-major de l'armée. En 1977 et 1988, elle a commandé les écoles de recrues du Service féminin de l'armée.

Jeunes Suisses de l'étranger : entrée en vigueur de la loi

La loi fédérale sur l'instruction des jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger, adoptée en octobre dernier par les Chambres, entre en vigueur le 1^{er} juillet, a décidé le Conseil fédéral. Remplaçant la loi de 1974 sur l'aide aux écoles suisses à l'étranger, la nouvelle loi vise à mieux insérer les prestations de la Confédération en faveur de l'instruction des jeunes Helvètes de l'étranger dans le cadre de la

présence culturelle et économique de la Suisse à l'étranger.

La nouvelle loi élargit l'aide de la Confédération, intègre mieux les cantons qui patronnent des écoles suisses à l'étranger et simplifie le système des subventions. L'aide sera complétée par plusieurs mesures d'encouragement nouvelles, telles une collaboration accrue avec des écoles de l'étranger non suisses (françaises ou allemandes en particulier), des subventions en faveur d'enseignants suisses individuels, ainsi que de l'enseignement sur l'étude du milieu helvétique et des langues nationales suisses.

La Confédération soutient actuellement 17 écoles suisses à l'étranger, soit 7 en Europe, 7 en Amérique du Sud, 2 en Asie et 1 en Afrique. Ces écoles sont fréquentées par 4 700 enfants au total, dont 1 700 Suissesses ou Suisses. Un nombre à peu près égal d'enfants suisses (1 800) fréquentent des écoles allemandes, françaises, américaines et anglaises à l'étranger.

La Suisse adhère à Eurométaux

La Suisse, la Norvège et l'Islande ont demandé leur adhésion à Eurométaux, l'Association européenne des industries des métaux non-ferreux, à la suite de la décision de cet organisme de s'ouvrir aux pays de l'AELE, annonce un communiqué d'Eurométaux.

Eurométaux, qui a été créée en 1956, regroupe les associations défendant les intérêts des industries des métaux des Etats membres de la CE. Il représente environ trois mille

usines employant près de 300 000 personnes.

L'Association déclare dans son communiqué que son ouverture aux pays de l'AELE « enrichira le dialogue permanent qu'Eurométaux entretient avec les institutions communautaires sur toutes les questions d'intérêt direct ou indirect pour l'industrie des métaux non-ferreux ».

Le Conseil fédéral veut un nouvel avion

Le Conseil fédéral veut un nouvel avion pour ses déplacements. L'inconfort, la vétusté de l'actuel turbo-propulseur à hélices du gouvernement fédéral, acheté en 1983, ne suffisent plus à satisfaire les besoins des Sept Sages, appelés à se rendre de plus en plus souvent à l'étranger. Le Conseil fédéral a donc chargé le Département des transports, des communications et de l'énergie et le Département militaire de lui proposer le choix entre deux types d'appareil, ainsi que l'a expliqué le vice-chancelier de la Confédération Achille Casanova.

Le nouvel appareil devra être un jet, soit un long courrier permettant de rejoindre Washington par exemple sans escale, soit un avion desservant avant tout l'espace aérien européen. Coût de l'opération : entre 9 et 30 millions de francs.

Acheté pour 4,5 millions en 1983, le Beechcraft Super King Air du Conseil fédéral ne répond plus aux exigences. Sa vitesse est trop lente, sa capacité en passagers et bagages trop faible, son confort insuffisant. En outre, les conseillers fédéraux sont amenés toujours plus à se déplacer à l'étranger et à reve-

nir rapidement à Berne. Sans pour autant vouloir pratiquer une politique de prestige, les conseillers fédéraux estiment encore qu'un nouvel avion permettrait également de présenter une meilleure image de marque.

D'autres alternatives à l'acquisition d'un nouvel appareil sont cependant examinées : la location de jets à des compagnies privées ou un système de leasing. Une fois le modèle choisi, l'achat de l'avion sera soumis au Parlement, en principe, par la voie du budget. En outre, cet avion, tout comme le précédent, pourrait être mis à disposition de l'Office fédéral de l'aviation civile, du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe ou du CICR.

Le Conseil fédéral renonce à Kaiseraugst

Tout en maintenant l'option du nucléaire, le Conseil fédéral admet que dans les 10 à 20 prochaines années il ne sera pas possible de construire de nouvelles centrales atomiques en Suisse. Il est donc disposé à accepter la motion qui demande l'abandon du projet de Kaiseraugst, mais sous forme de postulat car il souhaite ne pas avoir les mains liées lors des négociations sur l'indemnisation. C'est ce que M. Adolf Ogi, chef du département des transports, communications et de l'énergie (DFTCE), a fait savoir à la presse à l'issue d'une séance extraordinaire du Conseil fédéral.

Le gouvernement a donc choisi un scénario qui se situe

« quelque part entre le scénario de référence et le moratoire ». En même temps, il a décidé de recommander le rejet des initiatives pour un moratoire ou pour l'abandon du nucléaire, et la transformation en postulats (moins contraignants) des motions demandant l'abandon des centrales de Graben et de Verbois.

Le gouvernement souhaite ainsi que le parlement lui donne une bonne marge de manœuvre pour réaliser la politique énergétique qui lui paraît la plus judicieuse : assurer un approvisionnement suffisant, à des conditions économiques, en respectant l'environnement, en évitant le gaspillage et sans recourir davantage aux énergies fossiles.

L'abandon de Kaiseraugst entraînera une plus forte dépendance de l'étranger. On peut l'éviter en prenant des mesures d'économie et en imposant une taxe sur l'énergie. M. Ogi espère que le parlement pourra traiter cet automne déjà l'article constitutionnel sur l'énergie que le Conseil fédéral lui a soumis. Le DFTCE a été chargé de préparer en outre une loi sur l'énergie nucléaire et un arrêté sur les économies d'énergie. En ce qui concerne la fameuse « garantie » pour l'entreposage de déchets radioactifs, le Conseil fédéral estime qu'elle existe ; reste à trouver un site approprié. En attendant, les autorisations d'exploiter les centrales existantes restent valables. Les bénéficiaires de ces autorisations doivent poursuivre, avec la CEDRA, leurs recherches concernant l'entreposage définitif de déchets fortement radioactifs. De nouveaux sites pourront faire l'objet de sondages.

La pauvreté en Suisse : Une réponse du SSP

Selon la commission du secteur social du Syndicat des

services publics (SSP), près d'un demi-million de personnes en Suisse disposent d'un revenu qui se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Dans une brochure consacrée à la pauvreté et éditée à l'occasion du Congrès du SSP, la commission propose également une série de mesures visant à lutter contre la pauvreté.

En 1987, le seuil de pauvreté calculé selon les critères de l'Organisation internationale du travail, se situait à environ 1 330 francs par mois pour un ménage à une personne (divers indices permettent d'adapter cette somme lorsque le ménage compte plusieurs personnes). Ce seuil correspond à la moitié du revenu net suisse moyen d'un ménage à une personne.

Près d'un tiers des pauvres sont des rentiers AVS, les deux autres tiers font partie de la population active. Les femmes, notamment les femmes seules avec enfants ou/et divorcées, sont particulièrement touchées. Dans les zones périphériques, la part de la population pauvre augmente encore, selon les conclusions du SSP.

Les mesures de lutte proposées par le SSP sont diverses : amélioration de la prévoyance vieillesse et de l'assurance invalidité, compensation financière pour les tâches utiles à la communauté et non rémunérées, lutte contre les méfaits du petit crédit ou création de réseaux d'entraide, pour ne citer que ces dernières. Le SSP espère avec sa brochure toucher les syndicalistes et membres des partis de gauche, ainsi que les travailleurs sociaux.

Bade-Wurtemberg : Les achats de terre par des Suisses troublent les habitants de la zone frontalière, selon « Der Spiegel »

L'acquisition croissante de

terres par des Suisses dans le sud du Land allemand de Bade-Wurtemberg trouble les habitants de l'autre côté de la frontière. L'hebdomadaire ouest-allemand « Der Spiegel » (Hambourg) parle déjà, de « bradage du sol à la frontière du sud de la République ». En 1971, seuls 738 hectares du sol ouest-allemand étaient propriété suisse, alors que la part s'est élevée à 1 600 hectares en 1988, relève l'hebdomadaire.

La moitié des quelque 600 paysans à plein temps établis dans la zone frontalière ont déjà acheté du terrain en République fédérale. Les paysans suisses apprécient de pouvoir venir travailler en RFA d'autant plus qu'ils gagnent jusqu'à trois fois plus que leurs collègues de la CEE, écrit encore le « Spiegel ». En outre, les récoltes faites le long de la frontière - jusqu'à 10 kilomètres en territoire allemand - peuvent être importées sans payer de taxes de douanes.

Journée des malades 1989 consacrée au Sida

Le dimanche des malades 5 mars de l'année prochaine sera consacré au thème « vivre avec les malades du Sida ». Ainsi en a décidé le comité central de la « Journée des malades », qui réunit les 17 principales organisations suisses de la santé publique, a indiqué la Croix-Rouge suisse (CRS). M. Félix Christ, chef du service de presse de la CRS a en outre été reconduit pour deux ans à son poste de président du comité.

Réduction de la flotte suisse sur le Rhin : Assainissement ou naufrage ?

« avec 50 bâtiments, la Suisse est encore tout juste une nation maritime ; avec 10 bateaux, elle ne le sera

plus », avertit Darius Weber, délégué du conseil d'administration de la Compagnie suisse de navigation et Neptune SA (SRN), à Bâle, qui va faire passer sa flotte de 43 actuellement à 20-25 bâtiments.

Selon Werner Latscha, directeur général des CFF et membre du conseil d'administration de la SRN, une large réduction de la flotte s'impose du point de vue de la stratégie de l'entreprise. La question - est de savoir si la Suisse peut se permettre de renoncer à une navigation propre sur le Rhin.

Pour pouvoir maintenir sa flotte, la SRN, qui appartient à 64 % à la Migros, a demandé au Conseil fédéral une prime de pavillon, un genre de subvention fédérale. Mais si « le pavillon suisse sur le Rhin ne peut être sauvé qu'à la condition que nous cédions tout ou partie de nos actions, nous sommes ouverts », selon M. Weber. Un tel marché n'a pas été vraiment évoqué, mais le délégué de la SRN estime que les CFF seraient le partenaire le plus approprié pour une hypothétique reprise.

Une opération de ce genre serait insolite pour les CFF, estime pour sa part M. Latscha. « Si la Confédération avait l'intention de prendre sous son aile la navigation sur le Rhin, il serait plus intelligent de laisser l'exploitation à des gens qui comprennent quelque chose à ce domaine ».

« Nous avons déjà suffisamment de problèmes pour ce qui nous concerne », a-t-il ajouté. La politique des CFF vise actuellement en premier lieu à « redimensionner » le trafic routier et à gagner des parts de marché, ajoute Mario Domeniconi de la division marketing marchandises.

Pour des raisons juridiques, le Conseil fédéral ne voit encore aucune possibilité de promouvoir les ports de Bâle par le biais de l'arrêté fédéral sur le financement des allége-

ments de tarifs dans le trafic public. Telle était sa réponse à une interpellation du conseiller national bâlois Paul Wyss. Le représentant de la Migros Darius Weber considère de son côté qu'il est inutile de créer de nouvelles bases légales et constitutionnelles pour le subventionnement de la navigation sur le Rhin. « Il est plus facile d'accepter une subvention que la suppression d'un handicap injustifié », remarque-t-il.

« La flotte sur le Rhin est confrontée à des tarifs ferroviaires contraires à tous les principes de l'économie de marché et rendus possibles par des subventions de millions de francs », selon la publication « Strom + See ». Si cet handicap était supprimé, la flotte pourrait travailler et couvrir ses coûts : « nous pourrions alors nous passer de subventions », déclare M. Weber.

Par contre, M. Latscha pense que les deux tiers des difficultés de la SRN sont d'origine interne et dues à la surcapacité sur le Rhin. Il considère que la voie la plus raisonnable, du point de vue de la politique de l'entreprise, serait de diminuer la flotte rhénane et de collaborer avec des tiers.

M. Weber pense également que la SRN pourrait « bien vivre » sans bâtiments propres. Les compagnies de navigation sans flotte propre n'ont « pas de problème » et en outre des contrats plus intéressants. Cependant, « si nous faisons cela, il n'y aura plus de flotte suisse sur le Rhin, et une époque sera révolue ».

Aussi, pour le Conseil fédéral, ce ne sont pas seulement les aspects économiques qui sont au premier plan, mais également des questions politiques de fond.

Une réduction de la flotte sur le Rhin aurait pour conséquence que la Suisse n'aurait plus aucun accès direct à la mer. Le gouvernement fédéral devra évaluer si la Confédération, en cas de crise ou

de guerre, peut se permettre de renoncer à une voie d'approvisionnement propre sur le Rhin.

La Suisse adopte un règlement sur les pneus

Le Conseil fédéral a décidé d'adopter le règlement 54 de la CEE/ONU sur les pneumatiques pour véhicules utilitaires. Ce règlement fait partie de l'Accord du 20 mars 1958 de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE/ONU) sur l'homologation des équipements des véhicules à moteur. La Suisse a adhéré à cet accord en 1973.

Le règlement 54 contient des prescriptions internationales uniformes sur l'homologation des pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques. Son application par la Suisse garantit le respect d'un standard de qualité reconnu et contribue à la sécurité du trafic.

Les modalités de l'accord prévoient la reconnaissance mutuelle de l'homologation entre les Etats signataires, ce qui réduit les frais et les formalités et facilite le commerce des pneumatiques.

Nouvel ambassadeur de Suisse en Egypte

Le Conseil fédéral a nommé M. Claudio Caratsch ambassadeur de Suisse en Egypte. M. Caratsch, qui est actuellement en poste à Abidjan, est licencié ès lettres de l'Université de Paris. Il est entré en 1961 au service du Département fédéral des affaires étrangères.

Le Conseil fédéral a d'autre part décidé que M. Jürg Streuli, ambassadeur de Suisse au Cameroun et en Guinée équatoriale, représentera également la Suisse à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad.

Pour sa part, le Département des affaires étrangères a nommé M. Hansulrich Maurer chargé d'affaires ad interim de Suisse à Abou Dhabi (Emirats arabes unis).

L'après 1992 s'annonce difficile pour la Suisse, selon Lambsdorff

Un fort vent soufflera sur la Suisse durant les années qui suivront la création du marché européen unique en 1992. Elle sera confrontée à un marché dynamique dans lequel la concurrence décidera de la survie des entreprises, a déclaré lors d'un entretien avec l'ATS l'ancien ministre ouest-allemand de l'économie Otto Graf Lambsdorff.

La Suisse ne pourra certainement pas bénéficier d'un statut particulier au sein du Marché commun. Elle pourra profiter des avantages des membres uniquement en ouvrant ses frontières et en se pliant aux normes européennes, a dit M. Lambsdorff.

Toutefois, la substance saine de l'économie suisse devrait lui permettre de résister à la concurrence. La paix du travail entre employés et employeurs y sera pour quelque chose, un tel accord étant « sensé ». M. Lambsdorff ne voit actuellement pas de difficultés pour l'économie suisse bien que le futur risque de devenir difficile pour les banques si elles maintiennent « la forme actuelle du secret bancaire ».

Suisse/CEE Arnold Koller met en garde contre tout effet de panique

Le chef du Département militaire fédéral, Arnold Koller, a mis en garde contre tout effet de panique et contre toute conclusion prématurée que pourraient provoquer la pers-

pective de l'achèvement du marché intérieur européen et ses conséquences pour les Pays tiers.

S'adressant aux quelque 700 invités suisses et étrangers participant à la cérémonie d'ouverture du 18^e Symposium de management organisé par la Haute école de St-Gall, M. Koller a déclaré que le Parlement et le peuple devaient, dans cette optique, développer une stratégie optimale pour la Suisse.

Le conseiller fédéral Koller a qualifié de positif le réveil de l'opinion publique sur la dynamique de la CEE et de sa sensibilisation pour les questions d'intégration européenne. Le Conseil fédéral, a-t-il dit, présentera cet automne un rapport circonstancié sur la nécessité d'un approfondissement de la discussion sur ce sujet.

Pour M. Koller, la Suisse a, heureusement, encore suffisamment de temps pour sonder les variantes puisque la CEE a décidé de ne pas admettre de nouveaux membres avant 1992. En tout état de cause, a-t-il dit, il n'est, pour l'instant, pas question d'une entrée de la Suisse dans la CEE et ceci avant tout pour des raisons de neutralité, de démocratie directe et de fédéralisme.

Le Département fédéral des affaires étrangères engage, par voie de concours, un certain nombre de stagiaires destinés à embrasser la profession de diplomate

Le concours d'admission aura lieu en janvier 1989.

Les candidates et candidats intéressés, de nationalité suisse et possédant une formation universitaire complète, sont invités à déposer leur candidature jusqu'au 15 octobre 1988. L'âge limite pour l'admission est de 32 ans (année de naissance 1957 ou plus jeune).

Tout renseignement au sujet du concours ou de la carrière diplomatique peut être obtenu auprès du Département fédéral des affaires étrangères, Section du recrutement et de la formation du personnel, Eigerstrasse 73, 3003 Berne (Tél. 031/61 32 75 ou 61 32 54).